



Loire, patrimoine écologique à préserver

Thème 2 : La Loire, espace économique, espace écologique

Calendrier Engagement
2016-2017



Échéance prévisionnelle
2018

FICHE INFORMATION n° :
02_09_04

Maîtrise d'ouvrage : Nantes Métropole / Cohérence Territoriale

ACTION : PLUM Équilibre économie-écologie – Prise en compte du risque inondation

RAPPEL DE L'ENGAGEMENT n° 09 :

Le PLU métropolitain sera approuvé en 2018 et va intégrer plusieurs leviers pour maintenir cet équilibre : la création d'une trame verte et bleue, le maintien des activités industrielles en bord de Loire (notamment sur le Bas-Chantenay et Cheviré), la réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels et agricoles, la prise en compte de l'inondabilité. Nantes Métropole est également engagée dans la révision du SCOT (échéance 2017) au sein duquel elle portera cette exigence d'équilibre écologie/économie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Le PADD du PLUm a pour objectif de réduire l'exposition de la population au risque inondation, en prévoyant autant que possible dans les aménagements urbains ou les procédés de construction les mesures permettant de réduire la vulnérabilité des biens et de garantir la sécurité des personnes.

L'inondation constitue le risque naturel majeur pour la métropole. Il concerne environ 10 000 habitants dans ce territoire d'eau où les phénomènes hydrographiques naturels doivent être pris en compte. Il s'agit donc de protéger de toute urbanisation les champs d'expansion des crues le long de tous les cours d'eau, de prendre en compte la topographie locale et le libre écoulement des eaux dans la façon d'aménager et de construire en réduisant l'imperméabilisation des sols.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Élaboration en cours des règles d'urbanisme intégrant les prescriptions pour la gestion des eaux pluviales et la prise en compte du risque inondation dans les constructions.

Séminaire politique consacré à ce sujet le 9 décembre 2016.

MODALITÉS DU DIALOGUE CITOYEN ASSOCIÉ :

DIMENSION FINANCIÈRE :

Études spécifiques pilotées par la DCE.